



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

**ARRÊTÉ portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques**  
**pour l'accès au grade de assistant de conservation principal de 1ère classe**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**ARTICLE 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MARQUET Géraldine	assistant de conservation principal de 2ème classe	assistant de conservation principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

ARRÊTÉ

N° 26-P-018

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 16 janvier 2026

Le Maire,



The logo of the Mairie de Thiers, featuring a circular emblem with a building and the text "MARIE DE THIERS" and "PUY-DE-DOME".

Stéphane RODIER





ARRÊTÉ

N° 26-P-018

# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

## ARRÊTÉ portant portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour l'accès au grade de technicien principal de 1ère classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### Arrête :

#### ARTICLE 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DE QUEIROZ Axelle	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 16 janvier 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER





# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 26-P-023

**ARRÊTÉ portant portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**  
**pour l'accès au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DAJOUX Valérie	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	
Mme MAEDER Catherine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 2

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 21 janvier 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER





ARRÊTÉ

N° 26-P-024

# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
[contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)  
[www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)

## ARRÊTÉ portant portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour l'accès au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### Arrête :

#### Article 1 :

#### Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CHARRAULT Marie Laure	rédacteur	rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
M. GRAFFION Laurent	rédacteur	rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	
M. VECE Eric	rédacteur	rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 2  
Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 2  
Nombre de femmes : 1

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 21 janvier 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER

